

Chocolatier-Confiseur-Glacier (15 à 23 ans)

RÉF | 7577

OBJECTIF ET CONTENU

Programme

Connaissances générales : Français; Mathématique; Droit; Commerce; Monde contemporain.

Connaissances professionnelles : Le chocolat : histoire, origine, étapes de fabrication; S'initier au métier; Techniques de base spécifiques au métier de chocolatier; Techniques de base spécifiques au métier de confiseur; Techniques de base spécifiques au métier de glacier; Techniques spécifiques au métier de chocolatier pour des produits complexes; Techniques spécifiques au métier de confiseur pour des produits complexes; Valorisation et vente des produits (emballage, organisation de comptoirs, rayonnages et étalages); Techniques spécifiques au métier de glacier pour des produits complexes; Servir la clientèle

[Plus de détails, veuillez cliquer ici.](#)

Certification(s) visée(s)

Certificat d'apprentissage, homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Type de formation

[Alternance PME](#)

ORGANISATION

Durée

3 année(s)

Horaire

En journée 12 heures par semaine en 1ère année; 8 heures en 2ème et 3ème année.

Début

Septembre

Coût

70 € frais administratifs & fournitures - Coût réduit : Gratuit pour chercheur d'emploi bruxellois sur présentation du formulaire A15 -

CONDITION D'ADMISSION

Prérequis administratifs

Vous devez :

- **avoir atteint l'âge de 15 ans et avoir 23 ans maximum**, votre contrat doit se terminer dans l'année civile de vos 26 ans au plus tard
- **avoir fréquenté au moins deux années dans le premier degré de l'enseignement secondaire.**

Dans certains cas spécifiques, en fonction de votre parcours scolaire et de vos compétences, vous devrez suivre un programme de cours préparatoires préalable à votre formation en entreprise.

Vous ne répondez pas à ces conditions ? Vous avez des questions ?

Nous vous recommandons de prendre contact avec un [délégué à la tutelle](#) du SFPME.

Les ressortissants étrangers hors union européenne de plus de 18 ans doivent satisfaire aux exigences légales de séjour en Belgique.

Remarques

Formation en alternance via un contrat d'alternance :

- formation théorique au centre de formation;
- formation pratique en entreprise.

Vous devrez donc trouver un patron-formateur qui accepte de vous engager sous contrat d'alternance.

Le délégué à la tutelle est l'intermédiaire indispensable à la conclusion du contrat d'alternance. Il est chargé de tous les aspects administratifs et veille au bon déroulement de la formation pratique en entreprise. N'hésitez pas à le contacter pour une information ou un conseil, il est votre premier interlocuteur pour entrer en formation. ([Voir les permanences des délégués à la tutelle](#)).

Le contrat d'alternance répond à l'obligation scolaire et peut être conclu à tout moment de l'année.

EN PRATIQUE

Pour s'informer et

Vous avez plusieurs possibilités, soit :

- [4 au 8 mai - e-Tour des métiers \(portes ouvertes\)](#)

postuler

[virtuelle\), rencontrez les formateurs de l'efp et découvrez plus de 85 métiers en ligne.](#)

- La première démarche est de vous présenter à la [permanence d'un délégué à la tutelle](#). Celui-ci s'assurera que vous êtes dans les conditions pour suivre la formation, établira avec vous un plan de formation (durée et choix du métier), vous informera sur le contrat d'alternance.
- Quels sont les documents dont nous avons besoin ?
- votre dernier bulletin ;
- votre carte d'identité.
- Les inscriptions sont ouvertes toute l'année.

Organisme

Efp - Sfpme : Apprentissage

Rue de Stalle 292b
1180 Uccle
Tél: efp 0800 85 210
<http://www.efp-bxl.be>

